



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-7

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 18 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-7 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3500 SUR LA POPULATION ANIMALE AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.7.1 PRÉVOYANT LA GRATUITÉ DES LICENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS.

QUE l'objet du règlement numéro 3500-7 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 3500-7 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 3500-7 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 27^e jour du mois de mars 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
